

Image not found or type unknown



Donner congé pour vendre un appartement meublé;

Par **samatec**, le **25/03/2008** à **13:32**

J' ai acheté un appartement occupé en mai 2000. Il n'y a pas eu de changement de bail (qui date de Fev 1976).

L'intitulé du bail est " engagement de location d'un appartement meublé"

Le contrat dit que la location est faite pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction de mois en mois.

Je souhaite vendre cet appartement occupé ou non, quelles sont les modalités pour donner congé à mon locataire ?

Merci